Image not found or type unknown

Augmentation de salaire non déclaré

Par **louloumanda**, le **30/11/2015** à **18:56**

Bonsoir
J'ai travaillé pendant 12 ans pour des employeurs-particuliers et j'avais eu une augmentation de salaire depuis juin 2013 de 100 €/mois en espèces, depuis que je leur avais donné ma volonté de démissionné il ne m'ont plus donné cet argent non-déclaré et depuis mon départ en septembre 2015 je court après 1400e en vains.
Puis-je saisir le tribunal des prud'hommes?

Par **morobar**, le **30/11/2015** à **19:03**

Bonsoir à vous aussi,
Comment prouver ces versements?
Les prudhommes vont rejeter vos prétentions si vous ne pouvez pas démontrer ces versements et leur régularité.
Parce que vous arguez de 100 euro. Et pourquoi pas 20ou 300 euro ?

Par **louloumanda**, le **30/11/2015** à **19:22**

Bonsoir Morobar,
Oui effectivement je n'ai aucun moyen pour prouver ceci...donc c'est indéfendable.

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés